

# Evolution de l'organisation des flux sortants de la DPS – impacts Bordeaux

CSSCTLB du 12 mai et CLUB du 18 mai 2022



**Caisse  
des Dépôts**  
GROUPE

# Sommaire

1. Suivi du chantier de performance opérationnelle DPS.....	3
2. Mise en œuvre de la décision : impacts DPSB.....	4
3. Réponses aux questions posées lors du groupe de travail du 4 mai 2022.....	5

# 1. Suivi du chantier de performance opérationnelle DPS

- ✓ Communication régulière, tout au long des travaux menés dans le cadre du chantier de performance opérationnelle sur les flux sortants, entre l'encadrement et l'équipe en charge de cette activité sur les 3 scénarios, à savoir :
  - Maintien de l'existant avec recrutements en interne
  - Renfort de l'équipe par une solution groupe CDC (mise à disposition sur site de personnel de la Poste)
  - Transfert de l'activité de gestion du courrier industriel à Angers
  
- ✓ Information de l'équipe sur la décision prise par Michel Yahiel = transfert de l'activité à Angers avec neutralité RH (activité réalisée à iso effectif entre les deux établissements) et financière (baisse des coûts de la gestion des flux sortants bordelais).
  
- ✓ Participation de l'équipe aux travaux engagés pour assurer la mise en œuvre de cette décision :
  - Ateliers opérationnels de migration des flux sortants organisés chaque semaine par le directeur des projets de performance opérationnelle et associant les équipes bordelaises et angevines, la DSI et ICDC
  - Réunions thématiques permettant la mise en œuvre du transfert de l'activité (ex. identification des premiers flux à transférer)

## 2. Mise en œuvre de la décision : impacts DPSB

### ✓ Accompagnement des agents :

- Echanges informels réguliers
- 30 mars : réunion entre les 3 agents de l'équipe et l'encadrement
- 26 avril : entretiens individuels (souhaits des agents, impacts sur l'organisation du service)
- 28 avril et 3 mai : entretiens individuels accompagnement RH

### ✓ Organisation de l'activité de gestion des flux égrenés

- Proposition de créer un binôme ou trinôme pour la gestion de l'activité du courrier égrené
  - 1 agent actuellement en poste au courrier départ conserve cette activité jusqu'à son départ à la retraite le 1<sup>er</sup> octobre
  - 1 agent en poste actuellement au courrier départ aura le choix de continuer cette activité, de se former sur une autre activité en complément ou de faire une mobilité
  - 1 agent actuellement en CDP sur l'activité des flux sortants, recruté à compter du 1<sup>er</sup> juillet en tant que CDP sur un poste polyvalent au sein du service
  - 1 agent actuellement intérimaire sur l'activité des flux entrants, recruté à compter du 12 mai en tant que CDP sur un poste polyvalent au sein du service

### ✓ Point sur les locaux : les surfaces initialement allouées à l'ex DMRO restent allouées au SLES et à la gestion des flux

---

# Réponses aux questions posées lors du groupe de travail du 4 mai 2022

## Demande de précisions concernant les flux égrenés

En 2021, l'atelier bordelais a traité 390 000 courriers égrenés :

- 240 000 traités manuellement, seul l'affranchissement est réalisé à l'aide d'une machine. Celle-ci sera conservée à l'atelier bordelais après le transfert à Angers.
- 150 000 préparés par l'équipe puis mis sous plis et affranchis mécaniquement. Après le transfert d'activité à Angers, ces courriers seront envoyés à l'atelier angevin pour mise sous plis et affranchissement.

La gestion des courriers égrenés occupe une personne à temps plein.

## La saisonnalité des envois bordelais a-t-elle été prise en compte par Angers ?

La saisonnalité des envois jusqu'à présent assurés par l'atelier bordelais a bien été prise en compte lors de la décision.

## Demande de confirmation de l'absence de recours à un prestataire dans la logique de garder l'activité internalisée

Il est confirmé que la décision de transférer l'activité de gestion des flux sortants à Angers a été prise sur la base de la capacité de l'atelier angevin à absorber les flux bordelais sans avoir recours à un prestataire.

## Détail des gains attendus

Des gains sont attendus sur la location des machines de mise sous plis et l'internalisation des éditions à l'atelier d'Angers, mettant ainsi fin à la prestation assurée par DocOne dans le cadre d'un contrat porté par ICDC.

# Réponses aux questions posées lors du groupe de travail du 4 mai 2022

## Quels retours/ressentis des agents lors des restitutions ?

Lors des échanges tout au long des travaux menés dans le cadre du chantier de performance opérationnelle DPS, les agents de l'atelier de Bordeaux ont fait part bien évidemment de leur souhait de conserver l'activité de gestion des flux sortants à Bordeaux. Forcément déçus à l'annonce de la décision, ils font preuve de beaucoup de professionnalisme et d'un grand sens du collectif en s'impliquant dans la mise en œuvre du transfert de l'activité à Angers et en proposant leur aide à l'atelier angevin pour accompagner ce transfert au mieux.

## L'activité est-elle suffisante pour occuper la personne qui part à la retraite ?

Il a été convenu avec la personne qui part à la retraite qu'elle poursuivra son activité aux flux sortants jusqu'à son départ. Dans la pratique, elle prévoit une présence de 11 jours en août et 4 jours en septembre.

## Devenir de la personne qui reste : ce qu'elle fera de manière plus précise, qui la remplacera en cas d'absence ?

Plusieurs solutions lui ont été proposées, l'objectif étant de lui laisser le choix tout en sécurisant l'activité. Elle pourra ainsi conserver ou non de la gestion du courrier égrené dans son périmètre d'activité. Si elle le souhaite, plusieurs possibilités de diversification de son activité lui ont été proposées, au sein du service ou sur d'autres missions ; dans le cas contraire, elle pourra s'investir sur d'autres activités (au sein du service ou dans d'autres services).

A ce stade, nous ne pouvons pas apporter plus d'informations, l'intéressé ne nous ayant pas encore fait part de son choix.

Par ailleurs, des binômes ou trinômes seront mis en place afin de diversifier le champ de compétences des agents concernés, de recréer un collectif autour de cette activité et de la sécuriser en cas d'absences ou de mobilités.

## Durée des contrats CDP ?

Un contrat est d'une durée d'un an, l'autre de six mois.

## Précisions sur l'impact sur les locaux à ASG ?

La zone initialement prévue pour le courrier départ accueillera toujours l'activité de gestion des flux égrenés.

caissedesdepots.fr

